

MES'SAGES

Bulletin d'informations des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°1 - Novembre 2015

Ce premier numéro de **MES'SAGES**, est le fruit de l'important travail de mutualisation entrepris sous l'impulsion de mon prédécesseur Pierre TOUCHARD, au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS), la structure porteuse des SAGE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne.

Désormais, **MES'SAGES** est le bulletin d'informations commun des trois Commissions locales de l'eau. Il a l'ambition de vous apporter des informations générales sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Sarthe mais aussi des informations plus précises à l'échelle des trois SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

Au-delà d'un point d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des SAGE, ce premier numéro est l'occasion de revenir sur les principaux temps forts de l'année 2014 et de vous faire découvrir quelques opérations phares menées sur nos bassins versants.

La diffusion de **MES'SAGES** étant importante (à l'échelle des 600 communes du bassin de la Sarthe), je vous invite à nous faire part de vos expériences en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, afin d'enrichir nos prochains numéros.

Je vous souhaite une excellente découverte de ce nouveau bulletin d'informations.



Daniel CHEVALIER
Président de l'IIBS

Retrouvez-nous sur www.bassin-sarthe.org

Bassin de la Sarthe



p. 2

Daniel CHEVALIER, nouveau président de l'IIBS

p. 7

Réforme territoriale : ce qui va changer pour l'eau

Bassin de la Sarthe amont



p. 12

Pascal DELPIERRE, nouveau président de la CLE

p. 14

Deux nouveaux points nodaux sur la Sarthe

Bassin de la Sarthe aval



p. 17

Quel bassin versant dans 20 ans ?

p. 19

A Sablé, la Vaige retrouve son lit naturel

Bassin de l'Huisne



p. 20

SAGE Huisne, première !

p. 22

L'Huisne se ressource à La Perrière

La vie de l'Institution

Daniel CHEVALIER, nouveau président du conseil d'administration

Suite aux dernières élections départementales de mars 2015, le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) a été renouvelé dans sa totalité.

La séance de réinstallation s'est déroulée le 10 juin à Yvré-l'Evêque. Celle-ci a été l'occasion de désigner le président et les vice-présidents du conseil d'administration. Ainsi, Daniel CHEVALIER succède à Pierre TOUCHARD, à la présidence.

Daniel CHEVALIER est conseiller départemental du canton de Sablé-sur-Sarthe et maire de Juigné-sur-Sarthe. Ses vice-présidents sont :

- Jean-Michel BOUVIER (1^{er} vice-président) ;
- Pascale de SOUANCÉ (2nd vice-présidente) ;
- François BOUSSARD (3^e vice-président).

Le conseil d'administration est composé de 6 membres titulaires désignés par chaque conseil départemental (CD).





Une équipe au service des CLE et des bassins versants

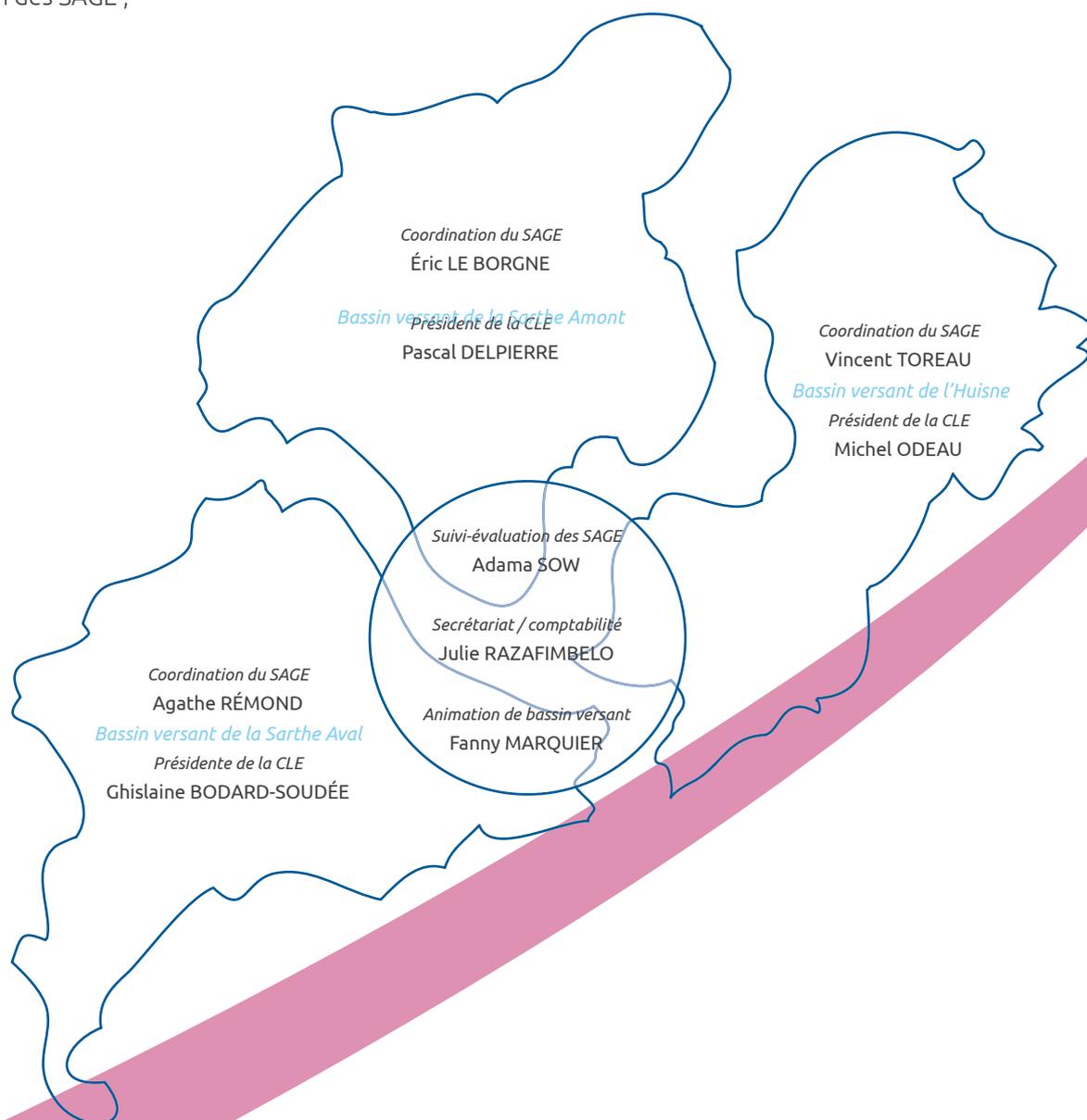
L'équipe technique et administrative de l'IIBS est constituée de 6 agents représentant 6 temps pleins :

- 3 ingénieurs ;
- 2 techniciens ;
- 1 adjointe administrative.

Cette équipe, organisée en cellules d'animation de SAGE, assure l'appui technique, financier, juridique et administratif des Commissions locales de l'eau (CLE). En ce sens :

- elle coordonne l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision des SAGE ;

- elle formule des avis techniques, soumis à la CLE, sur des études et des aménagements envisagés par d'autres maîtres d'ouvrage ;
- elle administre un Système d'informations géographiques (SIG) dont les données peuvent servir aux projets de planification urbaine ou de restauration des milieux aquatiques ;
- elle réalise la communication des CLE ;
- elle pilote les contrats régionaux de bassin versant.



Un œil dans le rétro

2014 en quelques chiffres et en images

Le bilan et le résultat financier 2014 de l'IIBS

En 2014, le budget primitif de l'IIBS était de 677 890 euros :

- Section d'investissement : 21 680 euros ;
- Section de fonctionnement : 656 210 euros.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires était :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 216 666,66 euros ;
- SAGE du bassin de la Sarthe Amont : 166 416,66 euros ;
- SAGE du bassin de la Sarthe Aval : 190 416,68 euros ;
- Charges mutualisées : 104 390 euros.

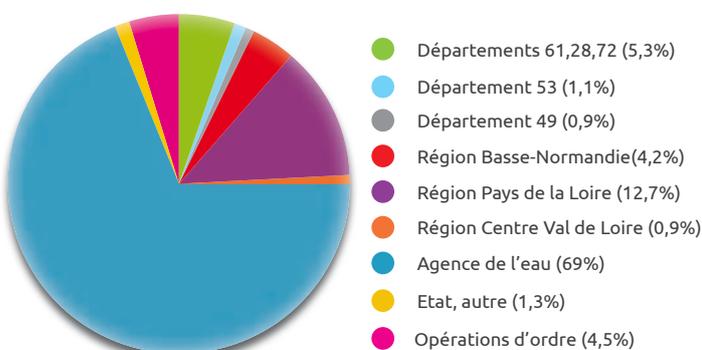
Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées.

A la clôture de l'exercice, les recettes de l'IIBS étaient de **545 051,15 euros** et les dépenses de **511 431,65 euros**. Le résultat de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de **33 619,50 euros**.

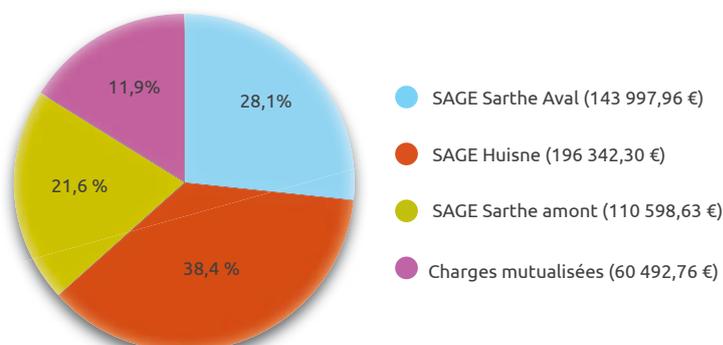
Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était de **32 693,02 euros**.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévues	36 517,13 €	650 720,65 €	686 237,78 €
Réalisées (a)	24 338,29 €	520 712,86 €	545 051,15 €
Dépenses			
Prévues	36 517,13 €	650 720,65 €	686 237,78 €
Réalisées (b)	7 355,04 €	504 076,61 €	511 431,65 €
Résultats de l'exercice 2014 (a-b)	16 983,25 €	16 636,25 €	33 619,50 €

Les sources de recettes de l'IIBS en 2014.



Les postes de dépenses budgétaires.





A l'échelle du bassin de la Sarthe



2 juillet, Le Mans : rencontre "GEMAPI"

L'IIBS a proposé, au campus universitaire du Mans, une matinée d'information sur la nouvelle compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) à destination des élus du territoire.

Plus de 70 personnes étaient présentes pour suivre une succession de présentations, dont une présentation de la DREAL de Bassin, pour évoquer les contours, les changements et les conséquences de la parution de cette nouvelle compétence.

1^{er} semestre : état des lieux de la maîtrise d'ouvrage

En partant du constat que le défaut de maîtrise d'ouvrage des actions sur les milieux aquatiques sur une partie du bassin de la Sarthe était un frein à la mise en œuvre des SAGE, l'IIBS a lancé une mission d'appui pour l'émergence et la structuration de la maîtrise d'ouvrage. Cela, dans un contexte d'évolution législative dû à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI en janvier 2014.

La première étape de la mission a été de rédiger un état des lieux de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, en faisant le point avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire.



8 juillet, Alençon : formation SIG à destination des techniciens de rivières du bassin versant de la Sarthe

L'IIBS a organisé une session de formation orientée sur les logiciels gratuits pour la gestion des données SIG (Système d'Information Géographique). Cette journée a réuni une dizaine de participants.

7 novembre, Carrouges : journée du réseau AGMA

Rencontre annuelle du réseau AGMA (Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques) du bassin de la Sarthe avec une trentaine de participants.

La journée s'est poursuivie par une visite des travaux de remise en fond de la vallée d'un sous-affluent du Sarthon et de restauration de la continuité écologique par le Parc Normandie-Maine.



A l'échelle du SAGE de la Sarthe aval

15 janvier, Juigné-sur-Sarthe : le bureau au travail

1^{er} bureau de la CLE de l'année au cours duquel le rapport provisoire de diagnostic du bassin versant a été présenté.

24 février, Avoise : séance plénière de CLE

Le diagnostic du bassin versant a été adopté par la Commission locale de l'eau. La première phase d'élaboration du SAGE est terminée.



18 mars, Juigné-sur-Sarthe : bureau de CLE

Lancement de la phase scénarios tendanciels et alternatifs contrastés et choix de la stratégie.

12 juin, Avoise : les acteurs en intercommission

Plusieurs groupes de travail ont été organisés afin de réfléchir aux incidences des macro-tendances sur le territoire du SAGE.



A l'échelle du SAGE de l'Huisne

19 février, Yvré-l'Evêque : silence... Ça pousse !

Dans le cadre de la réduction des pesticides dans les zones non-agricoles et la promotion du jardinage au naturel, l'IIBS a organisé une session de formation d'approfondissement des vendeurs conseils des magasins engagés dans la Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !"

Avril, mai : silence... Ça tourne !

Tournage du film "Bassin versant de l'Huisne : un SAGE en actions". Ce film, outil de concertation pour la définition de la nouvelle stratégie du SAGE, a été réalisé par la société TooT !



Octobre, novembre : la CLE à l'écoute des acteurs locaux

Organisation de 5 réunions publiques dans le cadre de la définition de la stratégie du futur SAGE. Plus de 150 personnes ont participé à ces réunions.

11 décembre, Le Mans : visite de la "digue Crétois"

Le bureau de la CLE s'est réuni pour la 5^e fois en 2014. L'après-midi est consacré à la visite des travaux de protection contre les inondations de l'Huisne du quartier Crétois.



A l'échelle du SAGE de la Sarthe amont

17 février, 2 juin et 26 septembre : les chercheurs sur le terrain

Dans le cadre du projet de recherche CEZURE traitant des relations entre les zones humides et la restauration de la continuité écologique des cours d'eau concernés, les chercheurs du CNAM et les universités du Maine et de Caen ont pris le bassin de la Sarthe amont comme champ d'exploration.

19 mars, Rouillon : sensibilisation des jeunes à l'entretien des cours d'eau

Journée de sensibilisation auprès du lycée agricole de Rouillon (72) avec des élèves de BTS en lien avec le technicien rivière de l'Orne Saosnoise (Guillaume SAILLANT).



Détermination des débits de référence complémentaires sur le bassin versant

L'étude confiée au bureau d'études SAFEGE, visait à collecter des données et à reconstituer l'hydrologie désinfluencée dans le but de définir des débits biologiques au niveau de deux points complémentaires.

3 juin, Ballon : de nouvelles actions pour le CRBV

Un avenant au Contrat régional de Bassin Versant (CRBV) 2012-2014 a été signé permettant la mise en place de 8 nouvelles actions pour un montant total de 152 000 euros. Le CRBV est l'outil financier de la Région Pays de la Loire de soutien à la mise en œuvre des SAGE.



Réforme territoriale

Ce qui va changer pour l'eau

La loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, vient renforcer les responsabilités des régions, des intercommunalités et des communes. Elle réaffirme les changements engagés dans la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, qui introduisait alors la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), comme compétence obligatoire dévolue au bloc communal.



L'organisation territoriale de la gestion de l'eau va changer dans les prochains mois.

Les Régions et les Départements perdent la clause générale de compétence

La clause de compétence générale des Régions et des Départements est supprimée mais ceux-ci conservent des capacités d'action, notamment au titre de la solidarité territoriale, pour les Départements. Ces collectivités conservent donc la possibilité de continuer à exercer leurs interventions historiques ou de continuer à soutenir financièrement les projets.

Ce qui change pour les Régions

Le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADT). Ce nouveau document prescriptif fixera des objectifs de moyen et long termes sur le territoire régional dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la lutte contre les changements climatiques, de la gestion des déchets.

Pour cela, il devra prendre en compte les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau définies à l'article L. 211-1 du code de l'environnement (CE).

De même, il devra être compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne ainsi que les objectifs et les orientations fondamentales des plans de gestion des risques inondations (PGRI).

Enfin, la loi NOTRe ouvre la possibilité pour le Conseil régional, de s'emparer d'une mission d'animation et de concerta-

tion dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sans préjudice des autres collectivités ou des missions des Commissions locales de l'eau.

De nouvelles compétences pour les intercommunalités

La compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI), issue de la loi MAPTAM, entrera finalement en vigueur le 1^{er} janvier 2018, mais peut être prise par anticipation.

Les 4 missions de la GEMAPI (cf. encadré) deviendront alors obligatoires pour le bloc communal, c'est à dire pour les communes avec transfert obligatoire aux intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes, d'agglomération, urbaine et métropole).

Afin de garantir une vision homogène et une cohérence dans les actions, la loi encourage fortement le regroupement des structures intercommunales dans des syndicats mixtes à l'échelle de bassins versants, échelle pertinente pour la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1^{er} janvier 2020. Il sera optionnel à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les 4 missions de la GEMAPI (Art. L. 211-7 du CE)

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conséquence pour l'IIBS

Même si les structures porteuses de SAGE, comme l'est l'IIBS, ne sont pas directement concernées par la GEMAPI, la loi prévoit une homogénéisation du type de structure vers le statut de syndicat mixte. L'Institution engage donc une réflexion visant l'évolution de ses statuts pour le 1^{er} janvier 2018, au plus tôt.

Vulgarisation des données sur l'eau

Des données mises à la disposition des acteurs du bassin versant

L'IIBS met à disposition des partenaires techniques et financiers de nombreuses données numériques géoréférencées.

Il s'agit notamment de données issues des différentes études d'élaboration des SAGE, ou issues des diagnostics environnementaux des collectivités. Les données d'inventaires de zones humides sont remontées auprès du Forum des Marais Atlantiques qui ali-

mente une base de données de suivi de ces inventaires et met à disposition une cartographie de leur avancement sur les territoires concernés.

Diverses structures ou collectivités ont déjà bénéficié de la mise à disposition de données numériques géoréférencées, telles que :

- Parc Naturel Régional du Perche ;
- Le Mans Métropole ;
- Pays Vallée du Loir ;

- Pays du Perche Ornaïs ;
- DDT d'Eure-et-Loir ;
- Syndicats de rivières ;
- Bureaux d'études, etc.

Pratique

Les données sont mises à disposition sur demande auprès de la cellule SIG de l'IIBS.



Une cartographie dynamique sur le web

L'IIBS poursuit la vulgarisation de la connaissance à travers la mise à disposition de données via son site internet à partir d'une application de cartographie dynamique. Cette application a bénéficié d'une mise à jour majeure durant l'année 2014 durant laquelle l'accès aux cartographies dynamiques a été exporté sur le site portail de l'Institution. Les informations sont désormais harmonisées et présentées à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Sarthe et accessibles depuis la rubrique Observatoire du site internet.

Les données disponibles depuis ce portail de cartographie dynamique concernent plusieurs thématiques : découpage administratif du territoire, socio-économie, occupation anthropique de l'espace, état d'avancement des inventaires de zones humides, cours d'eau et haies, avancement des documents d'urbanisme, risques d'inondation, zonages des différentes maîtrises d'ouvrages, etc.

Pratique

Consultez les cartes dynamiques sur le site internet de l'IIBS, rubrique Observatoire.





Les techniciens de rivière formés au SIG



Une dizaine de personnes a participé à la formation proposée par l'IIBS.

Afin de sensibiliser les techniciens de rivière sur l'usage des systèmes d'informations géographiques (SIG) et en favoriser la prise en main, l'IIBS a organisé une formation. Celle-ci était orientée sur les logiciels gratuits pour la gestion des données SIG, QGIS en particulier.

Cette journée a permis d'installer un cadre d'échanges sur les besoins des techniciens de rivière en matière d'acquisition de données et de traitement de l'information géographique. Elle a été l'occasion pour eux, de partager leurs expériences sur l'usage des SIG et d'exposer leurs attentes à ce sujet.

Pour l'IIBS, elle fut la confirmation de la nécessité de faciliter l'accès aux informations géographiques et d'harmoniser les pratiques en termes de construction de données spatialisées sur le bassin versant.

Les données issues des "contrats milieux aquatiques" intégrées au SIG de l'Institution

Dans le cadre de la consolidation de son SIG et pour faciliter la remontée des données auprès des partenaires financiers et techniques, l'IIBS a souhaité intégrer dans ses bases de données, les informations produites par les structures intervenant sur la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques. En effet, un ensemble important de données est produit dans le cadre des contrats territoriaux sur les milieux aquatiques (CTMA) mis en place par les maîtres d'ouvrage avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ce travail de recueil et de compilation de données a été mené par Zacharie MOULIN, étudiant en SIG à l'Université de Rennes.

Le SIG de l'IIBS s'est donc enrichi de ces informations qui contribuent à l'amélioration de la connaissance sur les milieux aquatiques.

En savoir plus

Adama SOW, 02 33 82 22 72 (IIBS)
adama.sow@bassin-sarthe.org

Comprendre pour agir

Les membres de CLE en journée de formation

C'est pour mieux comprendre les contours de la politique de l'eau et sa mise en œuvre, que les membres des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, ont été invités à participer à une journée de formation, le 1^{er} juillet 2015, sur **"les bases de la politique de l'eau : objectifs, outils et acteurs"**. L'objectif était que chaque membre de CLE, nouveau ou ancien, prenne toute la mesure du rôle qu'il peut jouer dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.



Qui sont les acteurs de l'eau et comment s'organise la gouvernance ? Qu'est-ce qu'un SAGE ? Qu'est-ce que la continuité écologique ? Qu'est-ce que le bon état de l'eau et comment l'atteindre ? Ce sont quelques-unes des questions qui ont été abordées et présentées par des intervenants de l'Agence de l'eau, de la DREAL et de l'ONEMA.

Près de 40 personnes ont assisté à cette journée qui a été l'occasion pour elles de poser des questions sur leur rôle au sein des CLE.

En savoir plus

Fanny MARQUIER, 02 33 82 22 72 (IIBS)

fanny.marquier@bassin-sarthe.org

Un engagement commun pour l'eau

L'Agence de l'eau et l'IIBS renforcent leur partenariat

Début 2015, les présidents des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, le président de l'IIBS et le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont signé un contrat de trois ans, visant à renforcer leur partenariat en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'objectif étant de contribuer de façon efficiente à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin de la Sarthe.

Ce contrat détaille ainsi les missions sur lesquelles l'IIBS s'engage et les actions qui en découlent.

Celles-ci s'articulent autour de quatre axes :

- L'appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE.
- La structuration et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale par l'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI.
- La synthèse et la vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- L'information et la sensibilisation du public autour des enjeux identifiés dans les trois SAGE.

Il comprend aussi les modalités d'exécution, de financement des actions et les engagements des signataires.

Ce type de contrat est le tout premier qui a été signé à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.



Texto...

L'info en quelques mots

Méli Mélo, démémons les fils de l'eau



Méli Mélo, Démémons les fils de l'eau, est une série web humoristique lancée début 2014.

Ce projet, issu de la collaboration entre des scientifiques, des comédiens de la série Kaamelott et des professionnels de l'eau, est notamment soutenu par l'ONEMA, l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée Corse et Sciences et Avenir.

Résultat : 16 vidéos de près de 3 minutes chacune, qui traitent avec humour et sérieux des questions de l'eau au quotidien, de l'eau et de la santé, de l'eau dans la ville et de l'eau dans la nature.

Méli Mélo est aussi un site Web à "pirater sans modération" (sic) : regardez les films, les illustrations, les dessins, les schémas, les idées, les images ; choisissez ceux qui vous paraissent les plus pertinents ; utilisez les dans vos cours, dans vos échanges, dans vos discours, dans vos powerpoint, dans vos documents. N'hésitez pas à les faire circuler le plus possible...

A voir et à consulter sans modération
eaumelimo.org

Surveillance de l'état des eaux : la méthodologie évolue

En 2010, deux arrêtés ont d'ores et déjà permis de retranscrire au niveau réglementaire le cadrage national de la directive cadre européenne sur l'eau défini jusqu'alors par plusieurs circulaires ministérielles. Il s'agit à présent de mettre à jour ces règles d'évaluation de l'état des eaux, notamment avec de nouveaux indices, des seuils harmonisés au niveau de l'Union européenne, et une liste actualisée des polluants chimiques.

Pour ce faire, le premier texte en date du 27 juillet 2015 modifie l'arrêté du

25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Le second texte en date du 7 août 2015 modifie quant à lui l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance élaboré par chaque préfet coordonnateur de bassin pour suivre l'état des masses d'eau.

Assainissement : la nouvelle version de l'arrêté du 22 juin 2007 enfin publiée

Le très attendu arrêté ayant vocation à remplacer l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 20 équivalents habitants, a été publié le 19 août alors qu'il était censé être applicable depuis le 1^{er} juillet 2013.

Il s'agit de mettre en œuvre "une gestion rigoureuse et pragmatique du patrimoine de l'assainissement", conforme en particulier aux enjeux de la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines et de la directive cadre européenne sur l'eau. Pour y parvenir, le texte fixe les nouvelles prescriptions techniques qui s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2016. A l'exception de celles relatives à l'autosurveillance du système de collecte qui sont fixées au 31 décembre 2015.

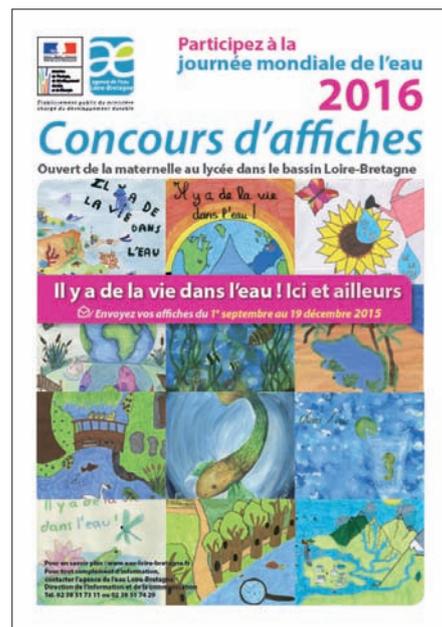
Consulter l'arrêté
www.legifrance.gouv.fr

Il y a de la vie dans l'eau et ça s'affiche !

Pour célébrer la prochaine journée mondiale de l'eau (22 mars 2016), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne organise un concours d'affiches. Les écoles, collèges et lycées sont invités à participer à ce concours sur le thème

"Il a de la vie dans l'eau !". Les projets d'affiches sont à adresser à l'Agence de l'eau avant le 19 décembre 2015.

En savoir plus
www-eau-loire-bretagne.fr



Suivre l'actualité de l'eau et des actions menées sur les bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Sur les réseaux sociaux, en tapant "Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe".

facebook

Sur le Web
www.bassin-sarthe.org

Vie de la Commission locale de l'eau

Pascal DELPIERRE, nouveau président



De gauche à droite, Florence PAIN (vice-présidente), Daniel LENOIR (vice-président), Eric LE BORGNE (animateur), Pascal DELPIERRE (président) et François TOLLOT (vice-président).

Après une période de transition, suite aux élections municipales, pendant laquelle Fabienne LABRETTE-MENAGER (conseillère départementale de la Sarthe), a présidé par intérim la Commission locale de l'eau (CLE) en succédant à Bernard BREUX (Communauté Urbaine du Mans), c'est désormais Pascal DELPIERRE qui préside la CLE depuis le 6 juillet dernier. Maire de Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe), il est aussi conseiller communautaire à la Communauté de Communes des Alpes Mancelles.

Il a été mis en place des spécialités au sein de la CLE. Ainsi, Florence PAIN (conseillère communautaire de Le Mans Métropole), est référente "quantitatif" (inondation et

étiage), Daniel LENOIR (conseiller départemental de la Mayenne) est référent "milieux aquatiques" (gestion des cours d'eau) et François TOLLOT (conseiller communautaire délégué d'Alençon) est référent "qualitatif" (eau potable, assainissement). Enfin, Philippe COUSIN, maire-adjoint de Saint-Pavace est le référent "GEMAPI" (compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Pratique

Consultez les informations sur la CLE sur www.bassin-sarthe.org, rubrique SAGE Sarthe amont.



Le mot du président

Pascal DELPIERRE est maire de Saint-Léonard-des-Bois depuis mars 2014 : " *Ma commune est posée sur un des méandres de la Sarthe, au milieu des Alpes Mancelles, d'où notre attachement à ce cours d'eau et à sa préservation.* "

" *Membre de la CLE depuis janvier 2015, j'ai proposé ma candidature à la présidence afin de m'investir dans cet outil de gestion de l'eau et de sa planification. J'ai pris conscience des limites de la gestion de l'eau à une échelle administrative et de l'intérêt d'avoir sur l'ensemble des sujets une vision hydrographique.* "

Pascal DELPIERRE connaît bien la Sarthe et beaucoup de ses affluents : " *Depuis mon enfance, je parcours le bord des cours d'eau du bassin de la Sarthe pour m'adonner à un de mes loisirs qu'est la pratique de la pêche. J'ai vu durant ces années la Sarthe et ses affluents s'altérer, mais aussi les améliorations comme le traitement des eaux usées et les efforts des industriels et agriculteurs.* "

Homme d'écoute et d'échange, Pascal DELPIERRE souhaite que la CLE demeure un lieu de concertation, où chacun peut exprimer son opinion, tout en se mettant à la place des autres usagers.



La Sarthe, à Saint-Léonard-des-Bois.



Sensibilisation et connaissance

Les jeunes se jettent à l'eau



Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Haute Sarthe, le rôle de la CLE et les objectifs du SAGE ont été présentés au sein du parlement des jeunes (collèges, lycée, MFR et missions locales), dont le thème était en 2015, la transition écologique.

En lien avec l'association "Les petits débrouillards" et le Pays de la Haute sarthe, une première intervention a eu lieu à la MFR de Fyé. Différents sujets ont été abordés : la qualité de l'eau de nos rivières, l'usage de l'eau dans notre quotidien et dans les pays en voie de développement. Les tensions liées à la ressource en eau qui existent et qui risquent de se développer entre pays et à l'intérieur des pays, ont aussi été au cœur des échanges.

Puis, lors du parlement des jeunes, une centaine d'adolescents a planché sur divers domaines, dont l'eau. L'objectif était pour chaque table de dégager quels étaient les enjeux et de faire des propositions de solutions pour y répondre.

Les inventaires des zones humides avancent à un bon rythme

Entre 1960 et 1990, 50% de la surface des zones humides en France ont disparu. Même si une prise de conscience a eu lieu, les petites zones humides comme celles du territoire de la Sarthe amont demeurent méconnues.

Les aménagements urbains ou routiers, le drainage, le remblaiement ou encore la mise en culture de nos petites zones humides, modifient profondément les régimes d'écoulement des cours d'eau, accroissent les phénomènes de crues soudaines, d'érosion des sols, et accélèrent le transport des matières polluantes.

De nombreuses collectivités du bassin versant (Syndicat de l'Orne Saosnoise, Communauté de communes du Mont des Avaloirs, Communauté Urbaine d'Alençon et du Mans, etc.), ont, ou sont en train de réaliser, dans le cadre de l'élaboration ou de la modification de leurs documents d'urbanisme, un inventaire des zones humides, en étroite relation avec la profession agricole et le milieu associatif.

Pour en savoir plus

Eric LE BORGNE, 02 33 82 22 72 (IIBS)
eric.leborgne@bassin-sarthe.org



Gestion quantitative

Deux nouveaux points nodaux sur la Sarthe

Les points nodaux sont des sites de suivi clés sur un cours d'eau, situés en général à l'aval des bassins versants. A ces points, sont définies des valeurs repères de débit et de quantité.

Sur le bassin versant Sarthe amont, le point nodal est situé à Neuville-sur-Sarthe / Souillé : l'ensemble des autorisations et décisions concernant les quantités d'eau prélevables sur le bassin dépendent de ce point.

Cependant, compte-tenu des caractéristiques hydrogéologiques du bassin versant et de la répartition géographique des prélèvements (eau potable à Alençon et irrigation agricole dans le sud du bassin), ce seul point ne suffisait pas.

Afin de répondre au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, a réalisé une étude pour définir deux points nodaux supplémentaires. Ces derniers ont été fixés d'une part sur la Sarthe à Saint-Céneri-le-Gérei et d'autre part sur l'Orne Saosnoise à Montbizot.

La suite de l'étude a consisté à déterminer des débits de référence, permettant de définir des stratégies de gestion des périodes sèches (étiage) par sous-bassins, afin de satisfaire au mieux les besoins de chacun des usages, tout en s'assurant du maintien de la vie aquatique.

Les sous-bassins de la Bienne et la Sarthe sur la partie ornaise, ont été identifiés comme secteurs en déficit quantitatif. Les principaux enjeux relevés sont l'alimentation en eau potable, la surévaporation générée par les plans d'eau et l'irrigation.

Avant de proposer aux services de l'État de nouveaux débits de seuils pour alerter les usagers en période de sécheresse, la CLE a souhaité qu'un focus sur les principaux enjeux soit réalisé sur ces deux bassins, de façon à pouvoir étayer son argumentaire.

Pour en savoir plus

Eric LE BORGNE, 02 33 82 22 72 (IIBS)

eric.leborgne@bassin-sarthe.org



Zoom sur... Les plans d'eau

Connectés directement ou indirectement au cours d'eau, les plans d'eau génèrent en période estivale une perte quantitative d'eau. L'évaporation (du fait du caractère stagnant des eaux) et le captage des eaux sont les deux paramètres qui influent sur les quantités d'eau.

Sur le territoire Sarthe amont, il est dénombré 6 835 plans d'eau (représentant 10 km² de surface cumulée), dont un peu moins de la moitié sont considérés comme connectés aux cours d'eau.

L'étude estime à environ 5,5 millions de m³ les pertes que les plans d'eau génèrent par l'évaporation*. Ces pertes sont réalisées pour 80 % entre juin et septembre. Elles représentent la moitié des prélèvements annuels en eau potable du bassin versant.

**différence entre le volume évaporé par une surface en eau et celui qu'aurait évapotranspiré une surface caractéristique du territoire équivalente.*



Des actions qui perdurent

Un nouveau contrat pour la Pervenche et l'Erine

Trois Contrats Restauration Entretien portés respectivement par les Syndicats Intercommunaux Pervenche Erine et Val d'Huisne et la Communauté de Communes de Mortagne-au-Perche ont été mutualisés.

Chaque collectivité agissait jusqu'alors indépendamment sur son territoire et dans son champ de compétence tout en mutualisant déjà les moyens humains (secrétariat et technicien de rivière).

Les trois contrats conduits en concertation ont permis d'accompagner à la fois les évolutions individuelles de

pratiques (avec notamment l'arrêt des curages) et les évolutions collectives de structuration de l'intercommunalité.

Le nouveau Contrat territorial milieux aquatiques proposé, a été construit dans ce même esprit et en s'appuyant sur les synergies d'acteurs.

Ce contrat, qui affiche un montant total de 1 700 000 euros pour les cinq prochaines années, traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête des milieux aquatiques, sur les bassins versants de la Pervenche,



l'Erine, l'Huisne, le Chêne Gallon, la Villette et l'Hoëne.

Pour en savoir plus

Emmanuel PLESSIS, 02 33 83 86 67 (SI de la Pervenche et de l'Erine).

Et bientôt pour l'Orne Saosnoise !



Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Orne Saosnoise a mis en œuvre un Contrat

Restauration Entretien entre 2009 et 2014.

Les actions engagées concernaient principalement la gestion de la végétation et l'amélioration de l'écoulement des eaux (gestion des embâcles).

Un nouveau contrat (Contrat Territorial Milieux Aquatique - CTMA) devrait voir le jour début 2016. Les actions envisagées concerneront notamment la mise en place d'abreuvoirs, la recharge de lit, la morphologie, la protection contre les inondations, etc.

Il est également envisagé de réaliser une étude sur l'érosion des sols sur une portion du territoire afin de stopper la perte de terre pour les exploitants agricoles lors des forts épisodes pluvieux et ainsi limiter les quantités d'éléments dans les cours d'eau. Cette étude, unique en son genre sur le territoire, sera suivie de près par la CLE afin de la proposer par la suite à d'autres maîtres d'ouvrages.

Pour en savoir plus

Guillaume SAILLANT, 02 43 27 37 20 (SI de l'Orne Saosnoise).

Vie de la Commission locale de l'eau

Ghislaine BODARD-SOUDÉE, nouvelle présidente



De gauche à droite : Jean-Paul BOISARD, Antoine d'AMÉCOURT, Ghislaine BODARD-SOUDÉE et Jean-Louis DEMOIS.

Suite aux dernières élections municipales et départementales, une partie du collège des élus de la Commission locale de l'eau (CLE) a été renouvelée : 18 nouveaux élus sur 28 ont été nommés. La séance de réinstallation de la CLE s'est déroulée le 29 juin 2015 à

Avoise. Elle a été l'occasion de procéder aux élections de la présidente, des trois vice-présidents de la CLE, ainsi que des nouveaux membres du bureau.

Ghislaine BODARD-SOUDÉE, conseillère municipale déléguée de Sablé-sur-Sarthe, a ainsi été élue présidente. Ses trois vice-présidents sont :

- Antoine d'AMÉCOURT, maire d'Avoise (président de la commission thématique "Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines") ;
- Jean-Paul BOISARD, maire de Saint-Jean-du-Bois (président de la commission thématique "Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant") ;
- Jean-Louis DEMOIS, vice-président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (président de la commission thématique "Protection des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides").

Pratique

Consultez l'annuaire des membres de la CLE sur www.bassin-sarthe.org, rubrique SAGE Sarthe aval.

Élaboration du SAGE

La CLE valide l'état des lieux et le diagnostic

Après 14 mois d'étude, l'état des lieux et le diagnostic, première phase d'élaboration du SAGE, ont été validés par la CLE en juin 2013 et février 2014.

L'état des lieux a décrit l'état initial des milieux aquatiques et leurs usages associés.

Le diagnostic a ensuite expliqué les situations observées en reliant les usages présents et la qualité de l'eau et des milieux. Les enjeux du SAGE ont donc été définis (cf. tableau page suivante) : ce sont les thématiques sur lesquelles le SAGE devra apporter des éléments de réponse.

Pour en savoir plus

Consultez les rapports d'études www.bassin-sarthe.org, rubrique SAGE Sarthe aval.



Le bureau de la CLE, en séance de travail sur le diagnostic du bassin versant.



Quel bassin versant dans 20 ans ?

C'est à cette question que répond la phase de définition du scénario tendanciel d'évolution du bassin versant.

Cette nouvelle phase d'élaboration du SAGE, débutée en 2014 vise à préciser l'évolution socio-économique du territoire et ses incidences sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un scénario d'évolution "sans SAGE" à l'horizon 20-30 ans. Les tendances pressenties sont les suivantes :

Qualité des eaux superficielles et souterraines

Pesticides

- ↗ des flux agricoles (développement des surfaces céréalières).
- Maintien des flux d'origine non agricole.

Phosphore

- Maintien voir ↗ des flux liés aux rejets urbains.
- ↗ ponctuelle des pics de concentration.
- ↗ des flux globaux (accentuation des phénomènes d'érosion).

Azote

- Maintien des flux à l'échelle du bassin versant mais possibilités de surconcentrations locales.

Milieux aquatiques et naturels

- ↗ de la perte de ces surfaces vis-à-vis du développement de l'urbanisation.
- ↗ du phénomène d'érosion.
- Colmatage des fonds avec un impact sur le cycle des espèces.
- Maintien des perturbations liées à la présence d'ouvrages sur les cours d'eau.



Les acteurs du bassin versant réunis en Intercommission.

Aspects quantitatifs

Disponibilité de la ressource

- Ressources restant tributaires des conditions hydriques.
- ↗ des besoins (irrigation, eau potable).

Inondations

- ↗ de la fréquence des inondations locales.
- ↗ du ruissellement et arrivée plus rapide des eaux dans le cours d'eau : débordements localisés et soudains.
- Maintien de la vulnérabilité des personnes en secteurs exposés.
- ↗ du nombre d'habitants soumis aux risques.

Etiages

- ↗ par les besoins plus importants en eau, et par le recul des éléments naturels participant à la rétention d'eau.

Zoom sur... Les enjeux identifiés par la CLE

5 enjeux pour le bassin versant ont été définis par la CLE suite à l'état des lieux du bassin versant et à son diagnostic :

- La gestion équilibrée de la ressource.
- L'amélioration de la qualité des eaux.
- La préservation des zones humides.
- L'amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des cours d'eau.
- La gouvernance, la communication et la mise en cohérence des actions.

La reconquête des milieux aquatiques en action

La Vègre et les Deux Fonts, objet de toutes les attentions

En juin 2013, le **Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des bassins de la Vègre et des Deux-Fonts** signait son premier Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Après la phase d'autorisation administrative et de recrutement de la technicienne de rivières, Raphaëlle HENNER, les travaux ont pu débuter au printemps 2015.

Sur ce territoire, essentiellement agricole où la tendance est à l'augmentation des terres labourables au détriment des surfaces enherbées, l'étude préalable aux travaux avait mis en avant les diverses pressions anthropiques subies par les cours d'eau et les têtes de bassins versants : morphologie altérée à cause du piétinement des berges et du lit par le bétail, discontinuité écologique, rectification et recalibrage des cours d'eau notamment. Cependant, les cours d'eau de l'amont du bassin présentent de fortes dynamiques et un bon potentiel de restauration.

Les travaux prévus sur la Vègre, le Palais, le Végronneau et les Deux Fonts concernent donc la restauration de la continuité écologique, de la ligne d'eau, des annexes et du lit majeur, des berges et de la ripisylve et du lit mineur.



Travaux de recharge de granulat pour diversifier les écoulements et favoriser l'auto-curage.

Ils se traduisent concrètement par l'installation ponctuelle d'hydrotubes et d'abreuvoirs afin d'éviter que les bovins ne divaguent dans le cours d'eau. Ces actions, combinées à la recharge en granulats, permettent de retrouver un substrat intéressant pour la faune aquatique.

Prochainement, une étude sur la continuité écologique sera également lancée. Le syndicat de bassin est accompagné financièrement dans son projet par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental de la Sarthe et le Conseil régional des Pays de la Loire.

Pour en savoir plus

Raphaëlle HENNER, 06 33 83 65 65 (Syndicat Vègre et Deux-Fonts).



Avant les travaux. Le lit mineur et les berges sont piétinés par le bétail : le lit mineur est donc envasé et les berges n'ont pas de végétation.



Après travaux. Seulement quelques semaines après la pose de clôtures, la végétation a recolonisé les berges.



A Sablé, la Vaige retrouve son lit naturel

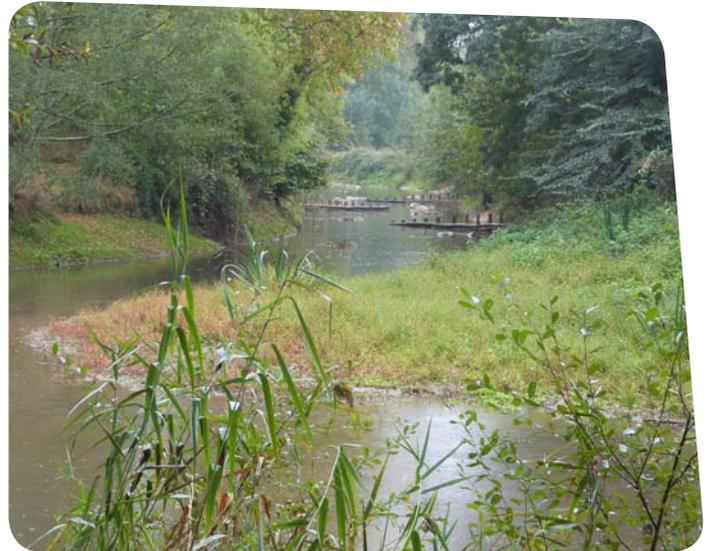
Au niveau de la confluence avec la Sarthe, le **cours naturel de la Vaige était barré par un plan d'eau** qui était depuis plusieurs années fortement envasé.

Afin de stopper cet envasement, un comité de pilotage animé par le Syndicat de la Vaige et constitué de la Mairie de Sablé-sur-Sarthe, de l'ONEMA*, de la DDT*, de la FDPPMA*, de la LPO* et de l'association de pêche locale, a réfléchi à une solution visant à **restaurer la continuité écologique de la rivière en prenant en compte les aspects touristiques, les usages et le risque inondation.**

Ainsi, les deux clapets régulant le niveau du plan d'eau ont été retirés. Des épis et des caches à poissons redonnent désormais un aspect naturel à la rivière. Un bras mort a aussi été restauré et joue un rôle de frayère.

Un îlot a été créé dans le plan d'eau par confortement des atterrissements formés, afin de recréer des habitats pour les poissons et les oiseaux. Une roselière y a également été implantée. Les bords de la Vaige ont enfin été revalorisés avec un cheminement ponctué de pontons pêche accessibles pour tous les publics.

Les travaux d'effacement du plan d'eau se sont terminés en octobre 2014. Les aménagements réalisés par le syndicat



Les épis en bois diversifient les écoulements.

de la Vaige permettent de concilier les attentes de différents acteurs, de conserver un usage de pêche en secteur urbain et de modifier de façon positive le paysage.

* ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

* DDT : Direction Départementale du Territoire.

* FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

* LPO : Ligue de Protection des Oiseaux.

Pour en savoir plus

Xavier SEIGNEURET, 06 37 09 81 39 (Syndicat de la Vaige).

Zoom sur... La continuité écologique

Notion introduite en 2000 par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, la continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme **la libre circulation des organismes vivants et le bon déroulement du transport naturel des sédiments.**

Restaurer la continuité écologique, c'est permettre aux rivières de suivre naturellement leur cours de l'amont vers l'aval (continuité longitudinale) mais aussi d'occuper leur lit majeur en période de crues (continuité transversale).

Ainsi pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau, il faut s'intéresser à tous les types d'obstacles qui les cloisonnent, quelle que soit leur taille. Sont ainsi concernés les ouvrages transversaux au lit mineur (barrages, seuils, buses, radiers de pont...) mais aussi les aménagements barrant l'accès au lit majeur (merlon de curage...).

Plusieurs solutions sont possibles : effacer ou abaisser les ouvrages, ouvrir les vannes, installer des dispositifs de franchissement (passes à poissons).

Silence, ça tourne

“SAGE Huisne, première !”



Séance de tournage sur les bords de la Mèze, avec Sylvain Hervé, technicien de rivière.

“**Bassin versant de l’Huisne, un SAGE en actions**”, tel est le titre donné au film produit par la société TooT ! en partenariat avec IDEA Recherche, dans le cadre du marché d’élaboration de la stratégie du futur SAGE.

La CLE souhaitait en effet disposer d’un véritable outil capable d’expliquer l’importance du SAGE et de mobiliser un maximum d’acteurs à son actualisation et à sa mise en œuvre.

L’objectif était de susciter le débat en facilitant la compréhension des enjeux et de donner à chacun des acteurs (dont certains sont des nouveaux élus locaux) un même niveau de connaissance indispensable pour engager des actions cohérentes et efficaces.

D’une quinzaine de minutes, ce film a été réalisé entre avril et juillet 2014.

Il repose sur le témoignage d’une douzaine d’acteurs issus d’horizons différents (élus, industriels, agriculteurs, associatifs, protecteurs de l’environnement, etc.).

Il a notamment été conçu autour des acquis des premières années d’application du SAGE et des nouveaux enjeux du bassin versant.

Le film est en ligne sur le site de l’IIBS et sur sa chaîne YouTube. Des DVD sont également disponibles.

Pour en savoir plus

Vincent TOREAU, 02 33 82 22 72 (IIBS)
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Révision du SAGE : le calendrier respecté

Entamés en 2012, les travaux de révision du SAGE avancent à un bon rythme. L’actualisation de l’état des lieux des milieux et des usages a été validée par la CLE en juillet 2013 et le diagnostic en février 2014.

Le 18 juin dernier, la CLE a adopté à l’unanimité la stratégie autour de laquelle s’articulera le futur SAGE. Parallèlement à cette phase, le bureau d’études SAFEGE réalise l’étude visant

à déterminer les volumes prélevables par usages. Ses conclusions, attendues pour la fin d’année, nourriront notamment le contenu du SAGE révisé.

La dernière phase de rédaction des documents du SAGE débutera fin 2015 et se poursuivra jusqu’à la mi-2016. Le projet de SAGE révisé sera ensuite soumis à la consultation des assemblées puis à enquête publique.



Vie de la Commission locale de l'eau

Michel ODEAU, nouveau président



Michel ODEAU, avec à ses côtés Jean-Pierre GÉRONDEAU et Pascale de SOUANCÉ lors de la dernière séance de CLE à Montfort-le-Gesnois.

Suite aux élections municipales de mars 2014 et aux élections départementales de mars dernier, une partie de la CLE a été renouvelée.

C'est donc lors de la séance plénière de réinstallation, le 18 juin à Montfort-le-Gesnois, que Jean-Pierre GÉRONDEAU a cédé la présidence à Michel ODEAU, maire de Villaines-la-Gonais.

Jean-Pierre GÉRONDEAU explique : *“Depuis plusieurs mois je souhaitais passer le relais et aujourd'hui, n'étant plus représentant du Conseil départemental de l'Orne, je laisse la présidence de la CLE.*

Je le fais en toute sérénité et confiance car Michel ODEAU connaît parfaitement les rouages du SAGE. Je sais qu'il saura faire en sorte que la CLE agisse pour que l'intérêt général,

celui de la préservation de la qualité des eaux et de la gestion cohérente de notre ressource, soit partagé de tous.”

Jean-Pierre GÉRONDEAU a présidé la CLE depuis 2000. Il fut aussi président de l'institution interdépartementale, structure porteuse des trois SAGE du bassin de la Sarthe.

Il continuera à siéger au sein de la CLE, (dont il est devenu le 1^{er} vice-président) en qualité de président du Parc naturel régional du Perche.

Pour Michel ODEAU : *“Présider la CLE est un honneur mais aussi un challenge des plus motivants dans un contexte institutionnel et socio-économique contraint. Je mettrai tout en œuvre pour respecter l'esprit constructif et de respect mutuel qu'a réussi à installer M. GÉRONDEAU tout au long de sa présidence.”*

Cette séance plénière de CLE fut aussi l'occasion de renouveler partiellement le bureau de la CLE.

Ainsi, Pascale de SOUANCÉ (conseillère départementale d'Eure-et-Loir) et Marie-Thérèse LEROUX (présidente du Syndicat mixte de l'Huisne) intègrent le bureau. Il en est de même pour Alain DIEU (président de la FDPMA de la Sarthe) qui remplace Jean-Paul DORON.

Pratique

Consultez l'annuaire des membres de la CLE sur www.bassin-sarthe.org, rubrique SAGE Huisne.

Le bureau aux sources de l'Huisne

Début octobre, les membres du bureau de la CLE ont profité d'être à La Perrière pour visiter le site réhabilité des sources de l'Huisne (lire p. 22).

Accompagnés de Daniel CHEMIN, maire de la commune, et d'Emmanuel PLESSIS, technicien de rivière, ils ont découvert un très bel exemple de restauration d'une tête de bassin versant. Ce chantier a été inauguré en présence de nombreux officiels, le samedi 3 octobre.

Pratique

Retrouvez les photos et vidéos de la visite sur la page Facebook de l'IIBS.



Ça se passe sur le bassin versant de l'Huisne

L'Huisne se ressource à La Perrière

C'est un projet aussi ambitieux qu'emblématique qu'a mené le Syndicat Intercommunal du Val d'Huisne : celui de restaurer le site des sources de l'Huisne, sur la commune de La Perrière.

Une source comblée et un fond de vallée drainé

Ce site a notamment connu des travaux hydrauliques au moment du remembrement à la fin des années 1980. Ceux-ci ont conduit au comblement de la source qui était matérialisée par une mare, située en contrebas du lieu-dit "La Choptère" et à la mise en place d'un réseau de drainage en lieu et place du lit mineur de l'Huisne.

Mais au fil du temps, les drains se sont progressivement colmatés jusqu'à poser des difficultés pour exploiter cette parcelle qui a finalement été mise en jachère.

Vers un retour à un fonctionnement normal de la tête de bassin

En accord avec le propriétaire des parcelles concernées différents types de travaux ont été engagés.

Il a tout d'abord s'agit de recréer les mares qui matérialisaient initialement les sources de l'Huisne. Parallèlement à cela, les premiers mètres du cours de l'Huisne ont été remis à ciel ouvert après le retrait des drains. Cette recréation du cours de l'Huisne s'est accompagnée d'une recharge granulométrique afin de reconstituer une couche d'armure au fond du lit mineur mais aussi de l'implantation d'une bande enherbée.

Enfin, afin d'éviter le piétinement du lit par le bétail, la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs ont complété ce programme d'intervention.

Le projet en quelques chiffres

- Près de 1 800 m de cours d'eau ont été restaurés.
- Montant total des travaux : 44 768,47 euros TTC.



Les sources de l'Huisne réhabilitées sur leur site original.

- Financement :
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50% ;
 - Conseil départemental de l'Orne : 15% ;
 - Conseil régional de Basse-Normandie : 15% ;
 - SI du Val d'Huisne : 20%.

Les partenaires du projet

- Association d'insertion "Etude & Chantier" pour les travaux de végétation.
- SARL Martin TP pour les travaux d'aménagement.
- Participation des bénévoles de l'Association de pêche locale pour la plantation d'hélophytes.
- Sourcier bénévole pour confirmer la localisation de la source de l'Huisne.

Ce projet deviendra, à ne pas douter, un site vitrine, ayant valeur d'exemple pour la reconquête et la préservation des têtes de bassin versant.

Pour en savoir plus

Emmanuel PLESSIS, 02 33 83 86 67 (SI du Val d'Huisne).



Les odonates mieux connues sur l'Huisne

De 2012 à 2014, le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et le GRETIA ont mené une étude* visant à améliorer la connaissance sur les odonates anisoptères (libellules à ailes inégales). L'Huisne a fait partie des cours d'eau retenus pour faire l'objet de cette étude. 33 kilomètres de berge ont été prospectés.



Cordulie à corps fin (*Oxygatra curtisii*).

Les odonates sont des espèces bio-indicatrices : leur présence, leur richesse, l'accomplissement de leur cycle de vie, témoigne d'un milieu (aquatique, ripisylve) de bonne qualité.

Pourquoi s'intéresser aux odonates ?

Le cortège d'odonates anisoptères liés aux grands cours d'eau est très méconnu.

Cela tient essentiellement au fait que les adultes sont difficilement visibles et que sur la base des seules observations éparées, il est impossible de statuer sur l'autochtonie de l'espèce.



L'Huisne compte parmi les cours d'eau des Pays de la Loire qui présente le plus de potentialités vis-à-vis de certains taxons. Malgré tout, plusieurs facteurs d'altérations concourent à une dégradation des habitats des odonates, tels que les arrivées massives de matières en suspension dans la rivière.

Quelles conclusions ?

L'étude a permis de confirmer l'Huisne en tant que site de reproduction pour 5 des 10 espèces plus particulièrement visées :

- le Gomphe semblable (*Gomphus similimus*) ;
- le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*) ;
- le Gomphe à pinces (*Onychogomphus forcipatus*) ;
- la Cornulie à corps fin (*Oxygatra curtisii*) ;
- la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*).

L'Huisne dispose donc d'une richesse

en anisoptères moyenne mais la présence de manière abondante du Gomphe semblable (*Gomphus similimus*), espèce peu répandue et rare en Pays de la Loire, témoigne d'un potentiel important.

Il apparaît clairement que la présence d'une ripisylve continue et diversifiée joue un rôle majeur pour plusieurs espèces d'anisoptères.

* Etude financée par le Conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre du CRBV Huisne.

Pour en savoir plus

Morgane SINEAU, 02 43 45 83 38 (CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir).

MES'SAGES

Bulletin d'informations des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°1 - Novembre 2015

Directeur de publication : M. Daniel CHEVALIER

Conception et réalisation : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Crédit photos : © Stéphane PERERA - www.alizari.fr / David COMMENCHAL / IIBS / Conseils départementaux de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir / Emmanuel PLESSIS / Raphaëlle HENNER

ISSN en cours / Diffusé à 800 exemplaires / Impression : Groupe Renard

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents

27 boulevard de Strasbourg – CS 40268

61008 Alençon CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72

Fax. 02 33 82 22 73

contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org

facebook



Edité grâce au soutien financier de :



Etablissement public du ministère chargé du développement durable

